

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Postulat Patrick Simonin et consorts - Faudra-t-il que le ciel tombe sur la tête du Conseil d'Etat pour entrevoir des actes dans la protection et la mise en valeur de la Villa romaine d'Orbe ?

1. PREAMBULE

La Commission s'est réunie le 27 août 2018, à la salle Cité, sise dans le Parlement vaudois, rue Cité-Devant 13 à Lausanne, pour traiter successivement dans la même séance des postulats (18_POS_053) Philippe Vuillemin & consorts et Patrick Simonin & consorts (18_POS_051) deux postulats traitant tous les deux de la conservation et de la mise en valeur de vestiges de l'époque romaine.

La commission était composée de Mmes Pierrette Roulet Grin (confirmée dans le rôle de présidente et de rapportrice), Anne Sophie Betschart, Sabine Glauser Krug, Sarah Neumann, Léonore Porchet et de MM. Fabien Deillon, François Pointet, Werner Riesen, Patrick Simonin, Daniel Trolliet, Philippe Vuillemin.

Mme Cesla Amarelle, Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) et M. Pascal Broulis, Chef du Département des finances et des relations extérieures (DFIRE) ont également participé à la séance, accompagnés de Mme Nicole Minder, Cheffe du Service des affaires culturelles (SERAC) et de M. Philippe Pont, Chef du Service immeubles, patrimoine et logistique (SIPaL).

M. Yvan Cornu, secrétaire de la commission, a tenu les notes de séance, ce dont nous le remercions.

Note préalable

En ouverture de séance, la présidente a précisé que la présente commission a été nommée pour examiner successivement dans la même séance deux postulats concernant la conservation et la mise en valeur de vestiges de l'époque romaine et que ces deux postulats feront l'objet de deux rapports distincts.

2. POSITION DU POSTULANT P. SIMONIN (18_POS_51)

Le postulant rappelle que son postulat est porté par 17 députés de l'arrondissement Jura-Nord vaudois et co-signé par 74 députés. Plutôt qu'aller à l'encontre de la mise en valeur d'un autre site d'importance du canton, cette intervention entend s'intégrer dans les demandes adressées au Conseil d'Etat par les six communes où se trouvent des sites réputés de l'époque romaine. Il ajoute qu'il convient de se souvenir que le 7 décembre 2000, l'Etat et la Commune d'Orbe ont échangé des parcelles afin que le site des mosaïques romaines d'Orbe soit en mains de l'Etat et la Tour ronde située sur l'esplanade du Château revienne à la commune, ceci dans un but de clarification de la mise en valeur respective des deux sites.

Depuis, la Commune d'Orbe a investi Fr. 712'000.- pour rénover la Tour Ronde, alors que l'absence de mise en valeur des mosaïques d'Orbe-Boscéaz a suscité plusieurs interventions parlementaires, sans résultats.

Le postulant s'inquiète de l'état actuel du site en général et des mosaïques en particulier. Il saisit l'opportunité d'une médiatisation de cette situation. Le journaliste qui a visité le site s'est étonné qu'un site comme celui d'Orbe, reconnu au niveau international, soit cantonné dans de petits pavillons peu engageants, l'éclairage insuffisant des pièces exposées l'ayant par ailleurs étonné. Il compare le site de Boscéaz avec celui du même type de Vallon, site fribourgeois plus accueillant et disposant d'un bâtiment récent équipé d'une cafétéria, et se demande pourquoi les autorités vaudoises n'investissent pas à cet endroit.

Le postulant rappelle aussi que la fondation Pro Urba – qui se charge d’exploiter ce site – regrette la vétusté de l’infrastructure et attend du canton-proprétaire qu’il prenne en charge l’entretien du site. Vu cette situation, le postulant estime qu’il n’est pas possible d’attendre la réalisation d’un pôle muséal romain à Avenches avant d’investir à Orbe. En conclusion, le postulant demande que l’Etat, au titre de propriétaire du site soit le « détonateur » d’un projet de mise en valeur, incitant ainsi les partenaires locaux à œuvrer à la recherche de mécènes privés.

3. POSITION DU CONSEIL D’ETAT

Le Chef du DFIRE assure que les mosaïques d’Orbe-Boscéaz sont préservées y compris celles qui sont enterrées. Il reconnaît que ce site restera en l’état et qu’il ne faut plus compter sur des projets très compliqués de plusieurs dizaines de millions de francs qui sont impossibles à rentabiliser. Il rappelle que le canton a investi dernièrement près de Fr. 1 million pour la rénovation du bâtiment « Ulysse » qui abrite la mosaïque dite « d’Achille à Skyros ». A Orbe, le canton verse aussi de l’argent, à hauteur d’env. Fr. 10’000.-, pour couvrir le déficit de fonctionnement de Pro Urba.

« Malgré tout ce que l’on peut faire, cela ne reste que des mosaïques au sol qui ne peuvent pas attirer durablement le même public qu’à Avenches par exemple. » précise le Chef du DFIRE qui estime que le projet « Orbe » ne peut que s’insérer dans un concept qui valorise la romanité sur le territoire vaudois, c’est pourquoi la priorité du Conseil d’Etat s’active sur le projet d’Avenches.

A Orbe, le Conseil d’Etat serait prêt à entrer en matière s’il existait une volonté de reprendre les locaux, par exemple dans une fondation de droit public, ce qui permettrait de lever des fonds pour un projet de mise en valeur de ce site, ce qui signifierait alors que les mosaïques seraient « décantonalisées ».

Selon le Chef du DFIRE, la réussite d’une telle démarche qui comprend l’investissement, l’entretien et le fonctionnement, dépend d’abord d’une prise de conscience locale.

L’autre possibilité, consiste à attendre le concept de romanité vaudoise à l’issue des discussions à venir entre l’Etat de Vaud et les communes de Lausanne, Pully, Nyon, Vevey et Yverdon.

4. DISCUSSION GENERALE

Une députée trouve qu’il manque une véritable maquette qui expliquerait aux visiteurs l’histoire du site, en particulier celle de la partie résidentielle du domaine. Une telle maquette permettrait de faire le lien entre ce que le visiteur voit sur place et l’emplacement passé du bâtiment. Dans le cadre d’une future fondation à créer, il serait ainsi intéressant de mettre en place des dispositifs visuels plus modernes afin de vulgariser et mettre en scène l’histoire romaine de cet endroit.

Le Chef du DFIRE réaffirme que le canton ne peut ni s’occuper d’une multitude de sites, ni investir à perte ; le site d’Orbe doit s’inscrire dans une logique cohérente de visites avec Avenches comme Chef de file. Il donne en exemple l’itinéraire des lieux clunisiens qui comporte des sites en Suisse et en France et qui fonctionne bien grâce à des collaborations scientifiques, des coopérations avec les offices du tourisme, ainsi qu’à l’engagement personnel de passionnés.

Un député tient à préciser qu’à Avenches, le Musée romain ne représente qu’une infime partie des activités du site qui comprend notamment toutes les personnes qui travaillent aux fouilles, à la conservation, à la documentation ou aux recherches. Ces personnes ne travaillent pas directement au musée, mais plus globalement au profit de la romanité. Le futur pôle muséal doit permettre à des scientifiques de venir travailler sur place, à des conférences d’être organisées, il doit s’agir ainsi d’un lieu d’échanges qui accueille des spécialistes.

Pour attirer un plus grand nombre de visiteurs, il ne faut pas compter que sur le musée d’Avenches, mais aussi sur ce qui peut être offert autour du musée, y compris la mise en place d’un réseau multi-sites avec Vallon, Morat, Yverdon et Orbe.

Une députée espère que la bienveillance témoignée par le Chef du DFIRE soit interprétée comme une réelle disposition favorable à l’égard du site d’Orbe. La députée trouve important de soutenir de manière plus énergique le projet d’Orbe et les personnes qui contribuent à son développement.

Cet été, cette députée a profité de visiter le site en famille et peut témoigner que ses enfants ont surtout été impressionnés par l'histoire et la construction de la partie résidentielle qui n'existe plus, mais qui permet ensuite de raconter la Plaine de l'Orbe à travers l'histoire. Dans ce sens, elle trouve réducteur de ne parler que de mosaïques posées au sol.

Elle voit un réel potentiel de développement du site en faisant par exemple appel à une collaboration avec la HEIG-VD pour améliorer la présentation de la villa, des villages autour et de l'évolution au travers des temps.

Finalement, elle relève qu'il conviendrait de favoriser la mobilité douce (en vélo ou à pied) pour se rendre au site d'Orbe et d'améliorer aussi les transports publics car l'arrêt de bus est très éloigné du site et situé de l'autre côté d'une route très fréquentée.

Le Chef du DFIRE répète que l'Etat vient en appui de manière subsidiaire à des projets qui sont soutenus par des personnes de la région (associations ou fondations) dont l'engagement crée ce qu'il nomme une « dynamique locale ». Cela signifie que des gens donnent de leur temps pour une cause à laquelle ils croient. Une fondation locale, qui aurait un projet concret et crédible, pourrait demander deux ou trois millions francs à l'Etat de Vaud pour mettre en place une meilleure structure pour la visite du site.

La Cheffe du DFJC insiste sur le fait que le canton a investi sur le site d'Orbe, en particulier en préservant les mosaïques et en construisant le bâtiment Ulysse. Sur le territoire vaudois, on ne compte pas moins de 90 musées non-cantonaux et, outre la question de la subsidiarité, l'Etat est obligé d'établir une stratégie des investissements qui définit les périmètres à couvrir, par exemple au niveau temporel (période historique) et au niveau territorial (création d'une synergie autour d'Avenches).

Par le biais du postulat Vuillemin - (18_POS_053), la muséographie vaudoise doit se partager entre plusieurs sites remarquables du Canton. Avec cette muséographie, le département pourra établir une stratégie qui répondra également au présent postulat.

Une députée partage la position de laisser la responsabilité aux personnes locales de faire vivre les musées régionaux. Elle souhaite que soit également intensifiée la synergie entre le site des mosaïques à Boscéaz, le musée d'Orbe et les anciens moulins d'Orbe. Il appartient dès lors en priorité à la ville d'Orbe de stimuler l'émergence d'un projet englobant ces sites, avec le soutien subsidiaire que le canton s'est déclaré prêt à donner. Elle demande aussi si moulins et musées reçoivent des financements du canton, question à laquelle répond affirmativement le Chef du DFIRE.

Par ailleurs, le Chef du DFIRE rappelle qu'il étudierait favorablement une demande de transfert des mosaïques du patrimoine cantonal dans une fondation de droit public avec une servitude qui empêcherait de les vendre, obligerait de les entretenir, etc. Un tel transfert dépend toutefois d'une volonté locale forte, car au-delà de la reprise des biens, l'enjeu principal se situe dans la capacité des gens à animer le site. Il est possible que les membres actuels de la fondation Pro Urba, qui se disent épuisés, doivent passer la main à une nouvelle génération.

La Cheffe du DFJC précise encore que le Service des affaires culturelles (SERAC) a payé les frais d'expertise et d'inventaire pour les anciens moulins d'Orbe, c'est-à-dire qu'un expert a inventorié l'ensemble des collections ce qui permet au propriétaire de connaître dans le détail l'importance des objets de son patrimoine.

Une députée constate que la situation décrit une situation d'urgence concernant le site des mosaïques d'Orbe-Boscéaz. Elle estime dommageable si l'on aboutissait à la fermeture temporaire de ce lieu, et trouverait malheureux que la Fondation Pro Urba ne puisse pas fêter son centième anniversaire en 2023 alors qu'elle exploite au quotidien le site des mosaïques. Dans ces circonstances, la députée souligne l'importance de pouvoir continuer à développer et promouvoir ce lieu sans devoir attendre la fin du projet d'Avenches.

Le Chef du DFIRE rappelle une fois encore qu'il n'y a pas d'urgence à préserver les mosaïques, ces dernières sont soit protégées dans les pavillons, soit sous terre mais déjà documentées. Quant à l'exploitation du site, la balle est dans le camp de la communauté locale et l'Etat ne peut travailler que par subsidiarité. Le Conseil d'Etat reste à l'écoute de tout projet porté par des partenaires locaux fiables, sur un modèle où les gens de la région sont disposés à s'engager bénévolement. Le canton pourrait alors jouer un rôle de facilitateur.

Le postulant précise qu'il a connaissance d'un avant-projet. Il estime que les partenaires locaux qui se mobilisent pourraient bénéficier de l'expérience des professionnels de niveau cantonal pour le finaliser. Il rappelle les demandes concrètes à l'attention du Conseil d'Etat :

- a) finaliser et chiffrer l'avant-projet en discussion avec les partenaires locaux ;
- b) étudier des possibilités de financement avec leur structure juridique respective ;
- c) établir un calendrier plausible d'avancement du projet permettant aux partenaires locaux de planifier leurs engagements liés à l'exploitation du site.

Une députée estime qu'au-delà de l'infrastructure, l'attractivité du site dépend de la manière de l'exploiter. Moderniser la technologie muséale du site d'Orbe, introduire la médiation culturelle, promouvoir ponctuellement le site avec des visites thématiques ou des actions festives. Au final, elle estime qu'il y aurait certainement plus de visiteurs avec moins de ressources, mais les initiatives concrètes doivent évidemment venir des personnes locales. Elle espère que dans la planification stratégique du Conseil d'Etat sur la romanité vaudoise, qui sera probablement présentée avec la réponse aux deux postulats Simonin et Vuillemin, figure quelques intentions optimistes et concrètes pour les personnes qui s'occupent des mosaïques d'Orbe, et que la réponse ne soit pas simplement d'attendre la réalisation d'Avenches, mais bien de confirmer qu'Orbe aura un rôle autour (avec) le site principal d'Avenches.

Le Chef du DFIRE rappelle que le Conseil d'Etat a en principe un délai d'une année pour répondre aux postulats, néanmoins l'élaboration d'une stratégie globale sur la romanité vaudoise, qui fixera des priorités et une planification, prendra probablement un peu plus de temps.

5. VOTE DE LA COMMISSION

Prise en considération du postulat :

La commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération ce postulat par 9 voix pour et 2 abstentions, et de le renvoyer au Conseil d'Etat.

Yverdon-les-Bains, le 15 décembre 2018

*La rapportrice :
(Signé) Pierrette Roulet-Grin*